



AGIR POUR LE LOGEMENT
Chambre du
GRAND PARIS

FLASH INFO

FNAIM GRAND PARIS



JURIDIQUE

Une nouvelle aide pour la rénovation énergétique des copropriétés !

L'ANAH propose une nouvelle aide collective, « Habiter Mieux – Copropriétés », pour financer les travaux de rénovation énergétique des copropriétés "fragiles".

Cette aide peut être attribuée au syndicat de copropriétaires pour un programme de travaux permettant un gain énergétique de 35% minimum.

Elle peut aller jusqu'à 180 € par logement de prise en charge d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et jusqu'à 5 250 € par logement pour les travaux de rénovation énergétique.

Pour plus d'informations sur les conditions d'octroi de cette aide, [cliquez ici](#)



AGIR POUR LE LOGEMENT
Chambre du
GRAND PARIS

www.lamaisondelimmobilier.org